



Wisembach

INFOS



Mars 2024

INFOS SERVICES MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal

Maire

Rachel VOINSON
06 74 76 45 42

1er Adjoint Travaux
Jean-François VOIGNIER
07 88 84 20 33

2e Adjoint Communication
Fouade GAGUECHE
06 42 91 24 35

3e Adjoint Forêt et C.B.I.
Daniel GOUBY
06 01 17 64 68

Les conseillers municipaux
Claudine Da COSTA, Sylvie TSCHANTZ
Flavien BREISTROFFER, Johan MULLON

Mairie de WISEMBACH,

4, place François VAXELAIRE Tél. : 03 29 51 73 01 Courriel : mairie-wisembach@orange.fr

Accueil du public :

lundi	9h00 à 12h00	13h30 à 18h00.
vendredi	9h00 à 12h00	13h30 à 17h00.
samedi	9h00 à 12h00	13h30 à 16h30.

La mairie est fermée le mardi et le mercredi.
Ouvert le jeudi UNIQUEMENT sur RENDEZ-VOUS.



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

Agence Postale Communale

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Le Personnel Communal :

Secrétariat et accueil du public: **Emmanuelle BERNIER**

Agence postale communale et accueil du public: **Nathalie PRÔNE**

Services techniques :

Régis CHOPAT
Denis BOUCHENAF
Michaël NOËL

Services administratifs:

Laurence SCHMITT
Aurélié WININGER



Édito du Maire

Cette année 2024 commence à Wisembach avec des travaux d'urbanisme qui vont donner à l'entrée de notre village un peu d'air.

En effet, la démolition de l'ancien « café BAGARD » à côté de la mairie nous laisse apercevoir une vue sur notre commune que nous ne connaissions pas.

L'église est maintenant visible lorsque l'on emprunte la départementale et surtout, nous découvrons un ruisseau qui jusque là était « caché » par la maison.

L'aménagement de ce nouvel espace va durer jusqu'au milieu de l'année.

L'idée est d'y créer un emplacement végétalisé, de mettre en valeur et de sécuriser les ruisseaux et également d'y installer l'abris bus.

Pour ces travaux, des demandes de subventions ont été déposées auprès du département, de la région et à la communauté d'agglomération.

Un autre changement devrait avoir lieu au courant de l'année sur la rue du 8 mai 1945.

En effet, l'installation des feux récompense est prévue pour ces prochains mois. Pour rappel, ce dispositif a pour but de faire ralentir les usagers, pas de les stopper.

Ces travaux ont également fait l'objet de demandes de subventions auprès du département.

Les radars pédagogiques pourront ainsi être installés dans d'autres rues du village, notamment au Repas et aux Cités.

Cette année, l'équipe municipale continuera son travail d'étude pour ce qui est de la rénovation du bâtiment de la mairie. Comme pour tous les projets réalisés, les recherches et les demandes de subventions vont nous occuper une grande partie du temps mais elles sont une nécessité financière pour pouvoir les réaliser.

Pour finir, dans ce bulletin, vous pourrez apercevoir les travaux réalisés ces derniers mois, découvrir notre vie associative toujours aussi riche mais également y trouver les informations pratiques de notre commune et de la communauté d'agglomération.

Sommaire

- Les services municipaux p. 1
- L'édito du maire-sommaire p. 2
- Les échos du Conseil p. 3 à 5
- L'état civil p. 6
- La vie municipale p. 7 à 12
- La vie municipale-travaux p. 13 et 14
- La vie municipale p. 15
- Sécurité routière p. 16
- La vie associative p. 17 à 24
- Devoir de mémoire-commémorations p. 25 et 26
- Communication p. 27
- Vie intercommunale p. 28
- Communauté d'agglomération p. 29
- Notre environnement p. 30 à 32
- Service aux habitants p. 33
- Services publics infos p. 34

Je vous souhaite une bonne lecture et de profiter du printemps qui semble vouloir s'installer.

Au plaisir de vous rencontrer.

Rachel Voinson

Directrice de la publication: Rachel VOINSON

Rédaction :

Christian AMANN, Marie-Laure BARLIER,
Georges DA COSTA, Quentin FLEURENCE,
Fouade GAGUECHE, Daniel GOUBY,
Daniel JAMBEL, Maurice NEFF,
Jean-François VOIGNIER, Rachel VOINSON,

Crédit photos :

Christian AMANN, Fouade GAGUECHE, Daniel JAMBEL
Maurice NEFF, Daniel PERRIN

Mise en page :

Fouade GAGUECHE, Maurice NEFF et Daniel JAMBEL
Dépôt légal. Tirage 300 exemplaires
Imprimerie INTERTRACE PAIR et GRANDRUPT

Ne pas jeter sur la voie publique

Les Échos du Conseil

Les ÉCHOS du CONSEIL se veulent le reflet des décisions prises lors des séances du Conseil Municipal.

L'intégralité des délibérations est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune.

CONSEIL du 27/07/2023

Création d'un poste d'adjoint supplémentaire

Suite à la suppression du poste lors de la délibération en date du 8/09/2022, et afin de pouvoir nommer un nouvel adjoint, il est nécessaire de procéder au vote pour créer ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner son accord pour l'ouverture d'un poste de 3eme adjoint.

Élection d'un adjoint supplémentaire

Madame le Maire fait appel à candidature parmi les membres du Conseil Municipal, Monsieur GOUBY Daniel se propose pour le poste de 3eme adjoint.

Après un vote à main levée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de nommer Monsieur GOUBY Daniel au poste de 3eme adjoint.

Inscriptions budgétaires à l'article 623

Il est nécessaire d'ouvrir une inscription budgétaire pour les achats concernant les diverses cérémonies et dépenses nécessaires aux relations publiques. Avec la période de restriction due au Covid, les rencontres publiques non pas pu avoir lieu depuis le début du mandat et qu'aucune cérémonie n'a eu lieu depuis 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner son accord pour cette inscription budgétaire.

Subvention démolition d'une habitation

Suite à l'achat de l'habitation située au 7 rue du 8 mai 1945, le projet de la Commune est la démolition de cette structure devenue inhabitable et insalubre. Le montant des travaux serait de l'ordre de 20 000 € HT. Le Conseil Municipal, donne son accord pour une demande de subvention auprès des différents organismes financeurs.

Subvention feux récompense rue du 8 mai

Le passage des véhicules, rue du 8 mai 1945, de part la vitesse et le comportement irrespectueux de certains devient parfois dangereux. Un feu de récompense pourrait réguler la vitesse parfois excessive de certains véhicules. Le montant de cette installation serait de l'ordre de 11 300 € HT.

Le Conseil Municipal donne son accord à une demande de subvention auprès des différents

Rémunération emplois saisonniers

Les jeunes concernés par les emplois saisonniers ont tous été présents et ont fait preuve de bonne volonté et d'écoute. Comme proposé lors de la séance du 15/06/2023, Mme Le Maire, soumet au conseil sa volonté de rémunérer ces emplois au taux horaire brut du Smic en vigueur. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour rémunérer les salaires de cette manière.

Les Échos du Conseil

CONSEIL du 21/09/2023

Franchise de TVA Budget Eau 2023

Comme chaque année la franchise de TVA doit-être votée pour le budget annexe eau. Cette franchise concerne la refacturation du temps de travail des employés de la commune pour le réseau d'eau à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-Des-Vosges.

Le Conseil Municipal, donne son accord.

Convention pour l'identification et la stérilisation des chats errants

Suite à la réunion avec l'association Résilience et avec les habitants du village, la stérilisation des chats devra être faite avec le soutien et la participation humaine des administrés. La reproduction des chats errants sur la commune et principalement sur le quartier des Cités devenant problématique, Madame le Maire soumet au conseil les tarifs proposés par l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord pour faire le nécessaire pour la capture, la stérilisation et le relâchage des chats errants. Et décide d'allouer un budget de 2 000 € pour les frais de stérilisation engagés.

Recrutement d'un agent d'entretien

Le contrat pour l'agent d'entretien en poste arrive bientôt à son terme et doit-être renouvelé. Le type de contrat en cours ne pouvant être légalement reconduit, le nouveau contrat devra être un contrat permanent de 3 ans avec reconduction annuelle jusqu'à 3 années consécutives ou renouvelé tous les ans jusqu'à 6 années consécutives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de renouveler le contrat de l'agent d'entretien en poste tous les ans jusqu'à une durée maximale de 6 années consécutives.

Recrutement d'un agent technique

L'agent technique en poste actuellement ne souhaite pas renouveler son contrat malgré la proposition d'un CDD. La mise en disponibilité de l'agent technique titulaire a été évoquée, celle-ci étant encore en cours, le recrutement d'un nouvel agent technique ne pourra se faire qu'en accroissement temporaire d'activité de 1 an. Le Conseil Municipal, décide de donner son accord pour la recherche d'un nouvel agent technique.

Tarifs de location du Comptoir Gourmand

Suite aux dégradations survenues lors de la location du multiple rural à des personnes extérieures à la commune, les tarifs de location doivent-être revus à la hausse pour les locataires extérieurs, ceux-ci étant trop modestes par rapport aux tarifs appliqués par les communes avoisinantes.

Le Conseil Municipal, décide de :

Fixer les tarifs pour la location du Comptoir Gourmand aux locataires extérieurs comme suit :

La journée . 200 €

Le week-end . 300 €

Caution . 700 €

Tarif accueil périscolaire

Les tarifs pour les vacances scolaires de 2023/2024 doivent être décidés.

Les tarifs de l'année dernière étaient de 15 € la journée et de 50 € la semaine.

Au vu de l'augmentation des coûts tant énergétiques que personnels, le tarif d'accueil lors de la semaine complète de vacances devra être revu à la hausse. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de fixer les tarifs de l'accueil périscolaire comme suit :

La journée : 15 €

La semaine : 60 €

Intégration budget forêt au budget Commune

Proposition d'intégrer le budget forêt au budget commune. Madame le Maire après s'être renseignée auprès de la DGFIP indique que les seules contraintes seraient l'intégration de la TVA lors des mandats et titres en comptabilité. Du fait de la suppression d'un budget, la gestion lors des clôtures et ouvertures des budgets annuels en serait grandement facilitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de : donner son accord et autoriser Madame le Maire à faire le nécessaire pour cette intégration du budget forêt au budget commune.

Les Échos du Conseil

CONSEIL du 19/10/2023

Tarification vente de bois

Le tarif de la vente du bois doit être décidé. Il a été convenu que cette année le bois serait débité, fendu et livré chez l'habitant par la commune dans la limite de 2 stères par foyer, Monsieur GOUBY Daniel propose un tarif de 20 € le stère.

Le stock de bois cette année étant limité, la question sur la priorité à destination des habitants se pose.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider l'ordre de priorité:

- priorité aux personnes en situation de handicap
- ensuite à la liste des demandeurs.

Sous la supervision de M. GOUBY Daniel adjoint responsable de la forêt, le tarif de 20 € est validé. Le bois fendu sera livré à l'habitant dans la limite de 2 stères par foyer.

Admission en non valeur

Le Trésor Public a adressé une liste de sommes admissibles en non-valeur. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'admission de toutes les sommes en non valeur.

Mandatement assurance

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG88) a fait un appel auprès des communes pour une intention de mandatement d'assurances statutaires permettant de proposer un tarif beaucoup plus attractif pour le paiement de cette assurance en cas de groupement important. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner son accord.

CONSEIL du 16/11/2023

- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION DE LA COMPETENCE EAU POTABLE

Comme il y a deux ans, il est nécessaire de renouveler la convention de la gestion de l'eau potable avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-Des-Vosges.

Le temps passé par les agents pour la gestion de l'eau potable est refacturé à la CASDDV.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de renouveler la convention de gestion de la compétence eau potable avec la CASDDV.

- ZONE D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Suite à la loi du 10 mars 2023 relative à la production d'énergie renouvelable, l'État demande aux communes de définir des zones pour leur installation.

Le Conseil Municipal décide d'indiquer le toit de l'église pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

- DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE

Le budget commune nécessite une modification budgétaire. Les ouvertures de crédits seront équilibrées par un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement et d'investissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord pour prendre une décision modificative au budget commune de 2 545,00 € .

L'État Civil

Naissance, bienvenue à :



Tous nos vœux
de bonheur
aux heureux parents.

**LOLA, née le 31 janvier 2024
au foyer de
Maud et Charles THONNELIER**



**ANNA, née le 10 février 2024
au foyer de
Inès et Aurélien MICLO**

Décès



Monsieur René TOUSSAINT

Décédé le 17 septembre
2023 à l'âge de 68 ans.



Monsieur Joël FANACK
est décédé
le 12 octobre 2023 à
l'âge de 74 ans
Joël a été conseiller
municipal dans notre
village.



Madame Andrée SOUTILLE
née PIBIS est décédée le
jeudi 05 janvier 2023
dans sa 78ème année.
Professeur d'allemand,
Andrée a bénévolement
donné des cours à de
nombreux habitants de
notre village.



Il se trouve des personnes toujours
prêtes à rendre service et qui apportent
du positif autour d'elles.

Jacqueline en faisait partie.

C'est avec grande tristesse pour
beaucoup dont les membres du club
des « Fougères » que Jacqueline
KOENIG a quitté ce monde le jeudi 11
janvier 2024 dans sa 94 ème année.
Jacqueline a profité du soleil pris ses
bâtons de marche et s'en est allée.



Madame Georgette
BOCKSTALLER
décédée 3 février 2024.

Toutes nos pensées accompagnent les familles dans le deuil.

La Vie Municipale

Octobre 2023 .

Le maire et les adjoints ont invité les nouveaux arrivants dans notre village pour un moment de convivialité .



Afin de présenter les activités de notre village, les responsables de plusieurs associations étaient également présents.

La Commission Vie Sociale

Composée d'élus et d'habitants soucieux du bien être des habitants du village, cette commission a pour objectif de porter des valeurs de solidarité dans la commune. Elle propose une écoute aux personnes qui se sentent isolées dans le cadre de difficultés ressenties, quelles soient d'ordre social, familial ou en cas de situations exceptionnelles. Elle ne se substitue pas aux travailleurs sociaux mais elle peut proposer un accompagnement des personnes dans leurs relations avec les services sociaux. Elle s'engage à garder entière confidentialité relative à l'identité des personnes accompagnées et à la teneur des actions menées.



Enfin, elle se propose de mener des actions culturelles ayant pour objectif de rassembler, réunir, créer des liens entre les habitants et entre les différentes générations.

Cette Commission est ouverte si vous êtes volontaire. N'hésitez pas à nous rejoindre.

Rachel VOINSON

La Vie Municipale

Cimetière de la CBI* de WISEMBACH GEMAINGOUTTE

(*) Commission des Biens Indivis

Le cimetière se compose de plusieurs parties :

L'ancien, le nouveau, 2 columbariums, un jardin du souvenir.

Si le concessionnaire d'un emplacement au cimetière de la CBI vient à disparaître, les successeurs doivent se manifester auprès de la mairie afin de reprendre ou de renouveler la dite concession.

La durée d'une concession, qui auparavant pouvait être de 15, 30, 50, 100 ans ou perpétuelle, est dorénavant de 15 ans à 30 ans pour les tombes et 30 ans pour les caveaux.

Les tarifs des concessions dans l'ancien cimetière vont, suivant la taille des sépultures, de 50 à 150 € pour les tombes et de 1500 à 2250 € pour les caveaux.

Le tarif des concessions dans le nouveau cimetière, suivant la taille des sépultures, va de 1500 à 2250 € pour les caveaux.

Le cimetière est aussi composé de deux columbariums destinés aux incinérations dont l'un est complet et l'autre, plus récent, dispose de cases pouvant contenir 2 à 3 urnes sans vase décoratif.

Le tarif pour les cases du columbarium varie suivant la durée :

15 ans : 450 €

30 ans : 900 €

Pour le jardin du souvenir sur lequel les cendres peuvent être dispersées le tarif est :

Avec plaque d'identité : 200 €

Sans plaque d'identité : gratuit

La CBI se réserve le droit de reprendre à son compte les sépultures abandonnées sauf si elles sont considérées perpétuelles. Sont considérées comme abandonnées les tombes sans entretien depuis plus de 10 ans suivant le dernier enterrement.

Un courrier sera adressé aux successeurs de la concession arrivée à terme pour le renouvellement du contrat. Au bout de deux années sans réponse des dits successeurs la CBI pourra considérer la concession comme abandonnée. Les pierres de taille constituant la sépulture seront enlevées au frais de la CBI, ce qui sera l'occasion d'octroyer une nouvelle concession.



Exemple d'abandon

Daniel GOUBY

La Vie Municipale



Dans tous les domaines de notre vie, secourir et porter assistance à la population est essentiel. La FFSS (Fédération Française de Sauvetage Secourisme) organise de nombreuses formations et sensibilisations aux gestes et aux secours d'urgence. Le 3 octobre 2023, le personnel communal a été convié à une formation de 2 heures de sensibilisation aux gestes qui sauvent.

Novembre 2023

La chorale de l'Association Jeanne d'Arc de FONTENAY a fait résonner les voûtes de notre église à l'occasion d'un concert à la mémoire du Père Armand ORY enfant de GEMAINGOUTTE. L'abbé Armand ORY a illuminé l'histoire de la musique sacrée dans les VOSGES.

Il était responsable de la musique liturgique pour le diocèse de SAINT DIÉ DES VOSGES.



Dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment « mairie », en novembre dernier, le Conseil Municipal avait choisi comme maître d'œuvre la Sté « ASP ARCHITECTURE »

Une réunion publique s'est tenue en mairie le 22 février, durant laquelle l'architecte en charge du projet est venu présenter les différentes possibilités d'aménagement du site.

D'autres réunions se tiendront auxquelles les habitants seront conviés.

Rachel VOINSON

La Vie Municipale

Le repas des Anciens



Le 10 décembre, un air de fête se faisait entendre dans la salle polyvalente de la CROIX AUX MINES.



En effet, une cinquantaine d'habitants de WISEMBACH, âgés de plus de 70 ans ont répondu présents à l'invitation de la Commission Action Sociale de notre village pour partager ensemble un bon repas.

Au menu, repas de fête préparé par le restaurant le Blanc Ru, retrouvailles et convivialité !

Un mot d'ordre à la fin de cette journée : A refaire !

C'est pourquoi la commission se réunira très prochainement afin de proposer de nouveaux moments de convivialité mais aussi d'attentions pour les aînés de notre commune.

Rachel VOINSON

La Vie Municipale

Voici le temps de Noël ... et le village s'illumine !



Lorsque le petit Jésus est arrivé,
la place était déjà prise !



Merci aux
habitants qui
ont ajouté
de la magie
dans notre
village.

La Vie Municipale

Les vœux du Maire et du Conseil Municipal

La cérémonie des vœux est toujours un moment de rencontre avec les habitants.
« L'amitié, l'échange, le partage, la convivialité, voilà ce qui nous réunit ce soir. »
Entourée des représentants des communes voisines, de la Gendarmerie et des sapeurs-pompiers, Rachel VOINSON a profité de ce rassemblement pour revenir sur les temps forts de l'année 2023 et les projets pour 2024.



La cérémonie s'est conclue
traditionnellement par le
verre de l'amitié.

Maurice NEFF

La Vie Municipale



Logements communaux :

L'entretien des logements communaux a amené la commune à effectuer les travaux suivants :

Remplacement de chauffe-eau, changements de fenêtres et porte-fenêtre, pose d'une douche, changement de V.M.C.



C'est le cas de l'abribus au hameau du Repas fabriqué avec des planches issues des arbres de la forêt communale.

Cet abri permet aux écoliers, collégiens et lycéens de pouvoir attendre le bus en toute sécurité et au sec.

Le savoir faire des ouvriers communaux, dans beaucoup de domaines, permet à la commune de réduire les dépenses de travaux qui auraient pu être confiés à des entreprises.



L'état des claustras de la terrasse devant le Comptoir Gourmand s'était considérablement dégradé, les ouvriers communaux ont procédé à leur remplacement.



AFFOUAGE 2024



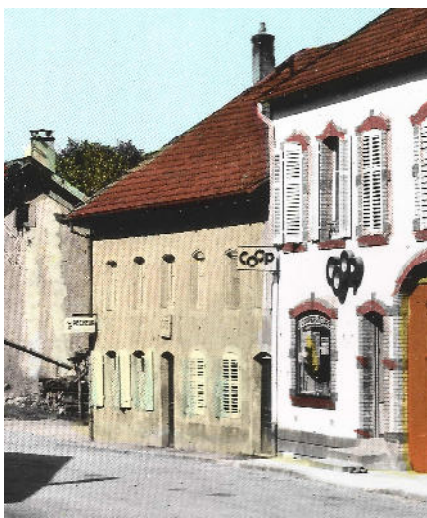
Parmi les coupes prévues dans l'aménagement de l'ONF, la commune décide de vendre le bois ou de le délivrer à ses habitants : ce sont celles destinées à l'affouage.

L'ouvrier communal a débité les grumes en longueur de 1m. Suite à la délibération du 14 mars 2024, le bois ainsi produit est proposé aux habitants au prix de 40 € le stère.

Le bois sera livré débité et fendu par la commune dans la limite de 2 stères par foyer, Les habitants intéressés sont invités à se faire connaître en mairie.

La Vie Municipale

Après avoir été rachetée par la Commune, la maison GLARDON située à l'angle de la rue du 8 mai 1945 et de la place François VAXELAIRE a été vidée totalement par les employés communaux. Ce bâtiment a ensuite été démoli.



C'est une page qui se tourne pour ce bâtiment puisque les plus anciens se souviennent qu'il abritait le café de Mme BAGARD.



Travaux Chemin du Fleu

Éclairage public : le S.D.E.V (**Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges**) a pris en charge la mise en place de l'éclairage public du chemin du Fleu et Rigoutte. La réalisation a été confiée à l'entreprise SOTRECA.



Jean-François VOIGNIER

Travaux sur la chaussée :
La remise en état de ce chemin commencera avec la scarification de la chaussée, puis, le trapp sera posé et damé au rouleau.





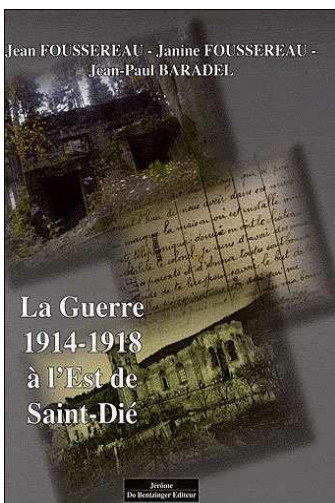
Les inscriptions à l'école de Raves, pour les enfants nés en 2021 et les nouveaux arrivants seront prises au secrétariat du SIVU (Ecole de Raves) :

Les mercredis 3 et 10 avril 2024 de 8 h à 12 h.

Les familles doivent se munir de
- **leur livret de famille et**
- **carnet de vaccination de l'enfant, à jour.**

Rédition de l'ouvrage « La guerre 1914-1918 à l'Est de Saint Dié »

Dans l'ouvrage « Wisembach, village-frontière à travers les siècles » publié fin 2002, la guerre de 1914-1918 occupait une place importante. Cet ouvrage avait été documenté à partir des recherches dans des documents officiels et dans de nombreux livres existants sur ce thème. Pour l'initiateur de ce livre, le Docteur J. Foussereau, cette seule approche a paru insuffisante, car elle ne tenait pas compte du vécu des combattants.



Avec l'ouvrage : « La guerre 1914-1918 à l'Est de Saint Dié », les auteurs, lors de leurs recherches, ont eu recours aux méthodes habituelles, mais l'originalité de l'ouvrage réside dans la recherche opiniâtre au sein des archives familiales privées.

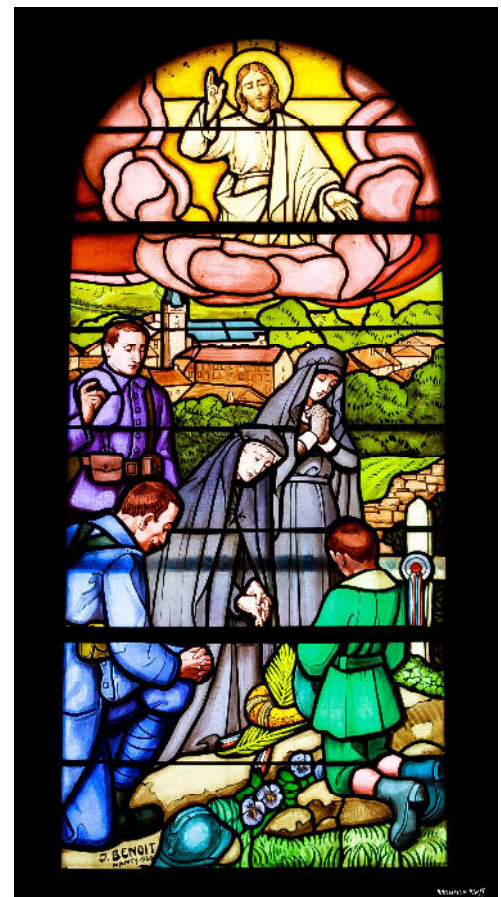
Ces documents sont de vivants témoignages de la vie des combattants. Certaines familles avaient soigneusement conservé au fond d'un tiroir ou d'une boîte, dans un grenier, ces écrits d'un père, d'un grand père, d'un oncle, ayant survécu ou disparu au cours de la première guerre mondiale.

Restes d'un douloureux passé, oubliés pendant 90 ans, ces documents resurgissent et apportent une autre dimension aux événements. Ils font revivre ces « poilus » de façon plus personnelle que les récits officiels nous les présentaient.

Les habitants qui souhaiteraient se procurer cet ouvrage, sont invités à se faire connaître rapidement en mairie. Le prix de chaque exemplaire sera fixé en fonction du nombre de tirages.

Un vitrail de notre église témoigne de cette période tragique

Fouade GAGUECHE



Sécurité Routière

Le col de Sainte-Marie a été fermé à la circulation à partir du 10 juillet
ouverture sous alternat 16 septembre (réouverture complète de la route 17 novembre)

Relève des Radars pédagogiques

Début d'exploitation: mardi 20 juin 2023 07:30

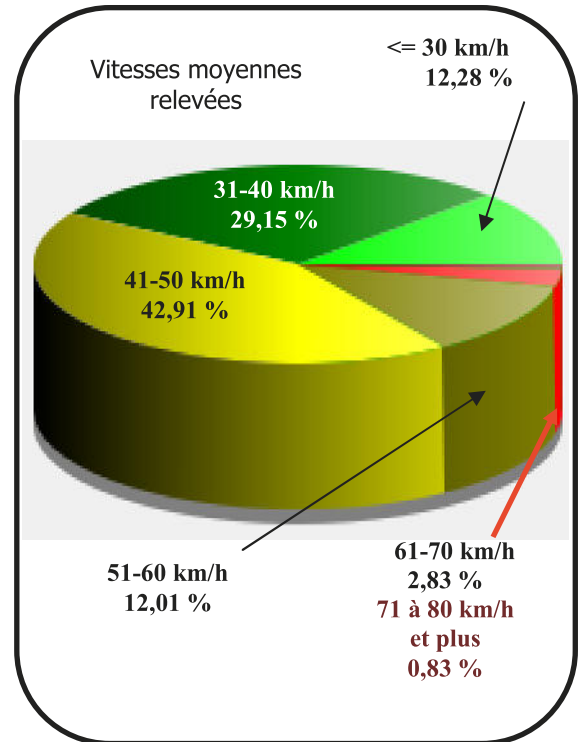
Fin d'exploitation: mercredi 20 septembre 2023 15:30



RADAR
au niveau
du Blanc Ru



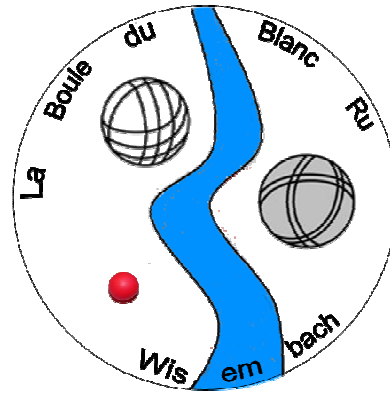
Radars en face
de
l'abri bus



Vitesses max relevées					
	date	heure	nbr véhicules durant 30 mn	vitesse moyenne	vitesse maxi
RADAR au niveau du BLANC RU	01/08/2023	18:00	15	45,00	124,00
	14/07/2023	02:30	5	67,20	132,00
RADAR en face de l'abri bus	12/07/2023	06:00	17	51,82	119,00
	04/07/2023	14:00	53	45,09	120,00
	01/07/2023	00:00	11	61,36	119,00
	27/06/2023	08:00	51	48,06	128,00

Les vitesses moyennes respectent en majorité les limitations de vitesse en agglomération.
Les vitesses max bien que dangereuses influent peu sur les vitesses moyennes.

LA BOULE DU BLANC RU Pétanque de loisir



Créer une association, oui mais
une association de pétanque !!!

Mordu de pétanque depuis moins d'un an
maintenant, des parties de boules jusque
tard dans la nuit.

Une bande de copains motivés,
deux beaux terrains derrière le Comptoir
Gourmand.

Et voilà tous les ingrédients réunis pour

dans la suite logique des choses CRÉER une association de PÉTANQUE de LOISIRS.

C'est ainsi que lors d'une réunion le 18/11 dernier " La Boule du Blanc Ru " a vu le jour !!

Actuellement, nous comptons parmi les quinze membres, cinq dames et deux garçons.

Et là, je m'adresse à vous ami(e)s lecteurs et lectrices, si vous avez envie de lancer quelques
boules avec nous

dans une ambiance amicale et chaleureuse, vous serez les bienvenus.

Nous nous rencontrons les mardis et les jeudis soir ainsi que les samedis après-midi,

Ah au fait, nous pourrions vous prêter des boules le temps qu'il faudra.

Le président *Maurice Neff*



La Vie Associative

BIBLIOTHÈQUE DE WISEMBACH



La Bibliothèque est ouverte tous les **vendredis de 16h30 à 18h30.**

L'accueil est assuré par Suzanne Neff et Marie-Laure Barlier.

Un nouvel horaire vous est proposé le :

premier samedi de chaque mois de 10h à 12h

pour permettre aux lecteurs non disponibles en semaine d'emprunter des livres.

C'est aussi un moment où il sera possible d'organiser des séances de contes, de lecture ou de jeux pour les enfants.

Une première heure du conte a eu lieu le samedi 7 octobre.

Viviane a partagé ses talents de conteuse avec les enfants.

Petits et grands ont pu apprécier de belles histoires où les sentiments de générosité et de confiance en soi sont mis en valeur.



Marie-Laure BARLIER

• EXPOSITION •
PHOTO ANIMALIERE

Maurice NEFF
Thème : Les oiseaux

CRC Nature
Régis et Cléo CHOPAT
Thème : Les animaux
de la forêt

30, 31 MARS ET 1ER AVRIL 2024

de 10h à 12h & de 14h à 18h - Mairie de Wisembach - Entrée libre.

The complex block contains two photographs of animals. The top one shows a green woodpecker on a branch, and the bottom one shows a fox in a field. Arrows point from the text to the respective photos.

A noter
Agenda!

Samedi 30, dimanche 31 mars
et lundi 1er avril

Passionnés de photos d'animaux de notre région, Maurice NEFF, Cléo et Régis CHOPAT présenteront leurs œuvres dans la salle du conseil de la mairie de Wisembach.

Maurice NEFF

La Vie Associative

" Les Fougères "



Le Club des Fougères de WISEMBACH et de GEMAINGOUTTE

- Séjour détente à la fin de l'été.
- Le mercredi, jeux de cartes en alternance avec randonnée en forêt (8 à 9 km).
- Visite découverte un jeudi par mois suivie d'un repas.
- Propositions de spectacles.

Visite de la Manufacture des Grandes Orgues de Rambervillers



Musée de la Terre et de la Céramique de Rambervillers



*Repas du club
au Blanc Ru*



Balade automnale près de Wisembach

La Vie Associative



Le temps de Noël approche et les Fougères sont également le rendez-vous des artistes bricoleurs



L'année 2024 démarre. Avec ce ciel gris maussade un bon moment de jeux attend les participants ... Le plaisir c'est aussi le goûter !



Balade hivernale (sans neige) au-dessus de St Dié, la Roche des corbeaux



*Christian
AMANN*

La Vie Associative



La suite de l'année 2023 a été l'occasion pour les « Carfeuillats » de proposer de nombreuses animations.



En octobre, la place du village avait été décorée sur le thème d'Halloween.



Malheureusement la soirée qui promettait n'a pu avoir lieu. Un mauvais coup de vent est venu gâcher la fête avec l'envol des chapiteaux.



Novembre et la traditionnelle fête du beaujolais nouveau avec la présence toujours chaleureuse de Mr Carfeuillat .

Les fidèles convives toujours prêts à se retrouver pour la fête.



... Et tout cela allait nous amener aux festivités de fin d'année.



Georges Da Costa

La Vie Associative

St Nicolas a parcouru les rues du village sur son traineau accompagné du terrible Père Fouettard.



Les enfants ont été récompensés ... normal, ils ont tous été gentils.

Même les grands ont eu leur chocolat.



Pour finir en beauté l'année, le Père Noël est venu accompagné de Mr Carfeuillat.



Un grand plaisir pour les enfants.

La Vie Associative

Sur le marché de Noël pas de « made in china »
Ce qui a permis à chacun de terminer ses achats
de Noël avec les objets confectionnés par les
artisans.



Un vrai moment de partage.
Dans la bonne humeur.



Pour réchauffer les cœurs dans la soirée quelque peu hivernale,
rien de tel que les danses country proposées par « les santiags de l'Est »



La Vie Associative



... et pour les gourmands passage par le stand des crêpes.



De jeunes spectatrices bien intéressées par Claude notre musicien.

Les « Carfeuillats » proposent des animations qui permettent aux habitants de notre village et bien au-delà de partager un moment de convivialité.

Tout cela s'adresse aux petits comme aux grands.

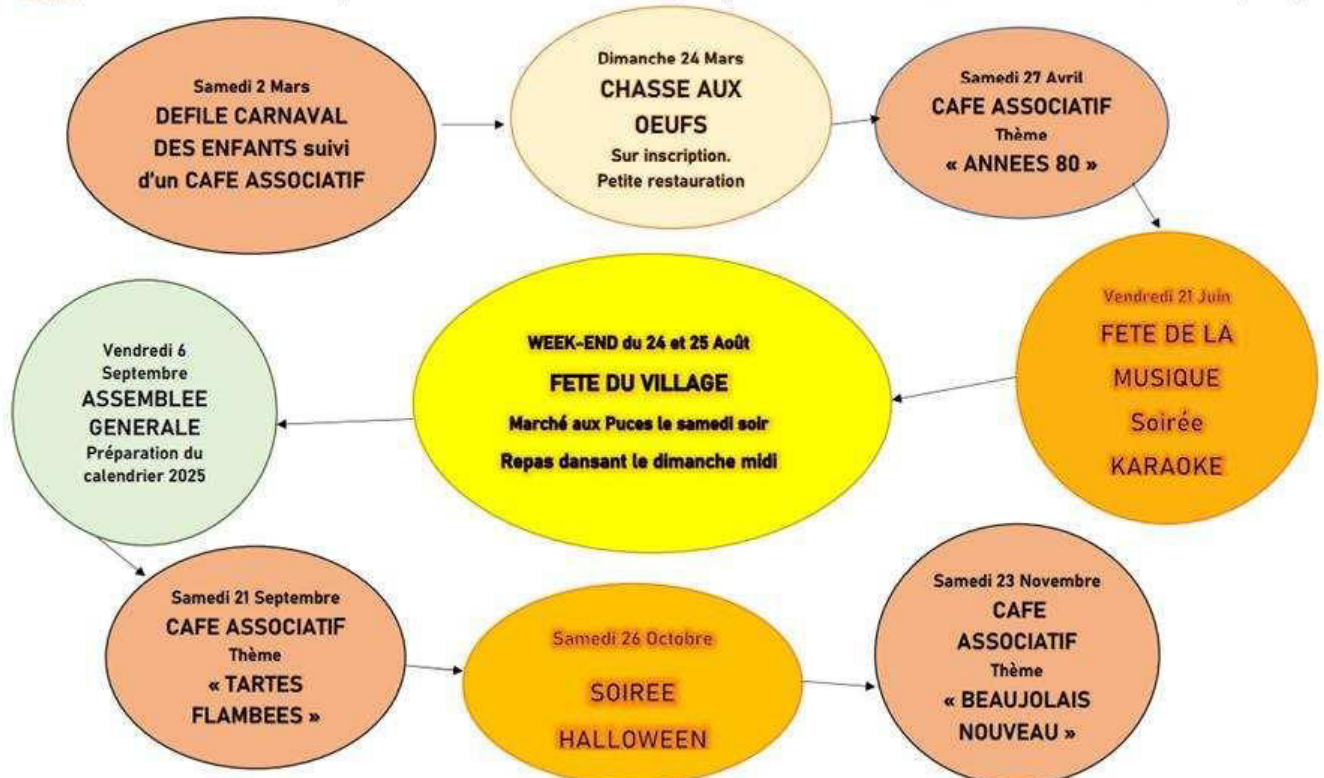
Voici leurs propositions.

N'hésitez pas à venir passer un bon moment et vous retrouver en famille ou entre amis. A bientôt.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2024, ASSOCIATION LES CARFEUILLATS DE WISEMBACH.

Pour plus d'informations sur les manifestations, vous pouvez nous retrouver sur Facebook : Les Carfeuillats Wisembach, Illiwap



Devoir de Mémoire



COMITÉ DU SOUVENIR FRANÇAIS BAN DE LAVELINE – COINCHES GEMAINGOUTTE – LA CROIX AUX MINES - WISEMBACH

Le Souvenir Français est une association qui œuvre pour que vive la mémoire de notre Nation. A cette fin, il conduit trois grandes actions (voyages mémoriels pour les enfants des écoles, sauvegarde des tombes des combattants Morts pour la France, maintien des cérémonies patriotiques).

En ce qui concerne le premier point, nous avons organisé une sortie en Moselle le jeudi 9 juin 2023, pour 35 élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 de l'école intercommunale de Ban de Laveline, dont 2 de Wisembach. Ils ont pu visiter le matin le Fort du Hackenberg, plus important ouvrage de la ligne Maginot, avec 19 blocs de combats et 10 km de galeries : parcours des tunnels à bord du train électrique d'époque qui transportait les munitions, visualisation du fonctionnement des tourelles, visites du musée, des installations des soldats.

L'après-midi, ils ont visité à Uckange le dernier des six hauts fourneaux de l'usine sidérurgique construite en 1890, sauvegardé grâce à son inscription à l'Inventaire des Monuments Historiques en 2001.



Pour nous, il est important de faire découvrir aux enfants des lieux où des soldats ont porté les armes pour la France, de leur expliquer que rien n'est acquis définitivement. On le voit bien alors qu'une guerre et des combats se déroulent aux portes de l'Europe. « Un peuple qui oublie son passé se condamne à le revivre » disait Winston Churchill.

Le 22 avril 2023, nous avons réalisé l'Assemblée Générale du Comité. Les adhérents, venus en nombre, ont pu profiter des diaporamas réalisés notamment sur la sortie scolaire de 2022. C'est grâce

à eux que nous pouvons financer ces dernières.

Qu'ils en soient remerciés !

Malheureusement, 4 de nos adhérents sont décédés cette année. Nous ne les oublierons pas.

Le 11 novembre, après les traditionnelles cérémonies, le repas annuel des anciens combattants et du Souvenir Français a permis de réunir 39 convives, jeunes et anciens, qui se sont retrouvés pour partager un moment très agréable de convivialité.

Fort de ses 72 adhérents, dont 7 jeunes, le Souvenir Français est ouvert à tous ceux qui souhaitent participer, en toute indépendance politique ou confessionnelle, à la sauvegarde de la Mémoire de nos aïeux qui ont sacrifié leur vie pour notre liberté. Nul besoin d'être ancien combattant ou ancien militaire ...

La cotisation annuelle n'est que de 10 euros (gratuite pour les moins de 18 ans). Le comité compte sur vous ! N'hésitez pas nous avons besoin de vous ...



Joël BÜRCK Colonel (en retraite)
Président du Comité
21 rue des Aulnes
88520 BAN DE LAVELINE
06.68.52.52.58

à me contacter,

Devoir de Mémoire



La cérémonie s'est déroulée en présence des maires ou adjoints des communes voisines, de M. Daniel GRÉMILLET, sénateur, des représentants des associations d'anciens combattants, des porte-drapeaux de nos villages et du représentant de la gendarmerie.



Fidèles à toutes les manifestations patriotiques, les Sapeurs-Pompiers et l'Harmonie Municipale de BAN de LAVELINE ont animé ce temps de mémoire.

Après lecture du message du ministre des armées et l'appel des morts pour la France,



Rachel VOINSON et Daniel GRÉMILLET ont déposé une gerbe au monument aux morts.

Fouade GAGUECHE

Communication



De nombreux habitants ont téléchargé l'application.

Afin de promouvoir et de faire connaître plus largement ce moyen de communication, des panneaux signalétiques ont été implantés aux entrées du village. N'hésitez pas à télécharger cette application.

La nouvelle version de l'application Vosges MAG est désormais disponible sur Android et Apple. Téléchargeable sur Mac App Store ou google Play Vosges Mag, cette application mobile vous permet d'avoir en poche toute l'actualité du Département.

Une fenêtre ouverte sur la vie de vos élus départementaux, la possibilité de donner votre avis ou de voter en ligne ou encore d'accéder aux offres d'emploi du Conseil départemental et à son guichet citoyen.



Fouade GAGUECHE



Les élections européennes ont lieu au **suffrage universel direct à un tour**. Les candidats sont **élus pour cinq ans**

Pour pouvoir voter aux européennes: Il faut être inscrit sur les listes électorales. Peuvent voter aux européennes les citoyens français mais également les ressortissants d'un pays membre de l'UE qui résident en France.

Le député européen exerce trois pouvoirs :

- **Législatif** : le Parlement est partie prenante dans l'adoption des actes juridiques communautaires, en "*procédure législative ordinaire*" (anciennement codécision), en procédure d'approbation ou de consultation, avec dans certains cas un droit d'initiative.
- **Budgétaire** : il établit, avec le Conseil de l'Union européenne, le budget annuel de l'UE.
- **De contrôle** : il intervient dans la procédure de désignation du président de la Commission européenne et peut censurer la Commission.

La Vie Intercommunale

SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Vous y avez pensé ?



Dans les Vosges, 2910 hommes et femmes vivent un engagement au service des autres, en parallèle de leur métier ou de leurs études et aux côtés des 146 sapeurs-pompiers professionnels du département. Chaque jour, ils démontrent que solidarité et citoyenneté ne sont pas de vains mots.

Profil recherché :

Vous êtes attaché à notre territoire et vous souhaitez secourir les personnes qui y vivent, protéger les biens, sauvegarder le patrimoine, préserver les emplois et l'environnement.

Rejoignez-nous !



C.I.S. de BAN de LAVELINE

Point info chez les pompiers des 4 communes !

Les pompiers de Ban de Laveline, La Croix aux Mines, Wisembach et Gemaingoutte ont récemment recruté. En effet 8 nouveaux arrivants viennent compléter l'équipe des pompiers de la caserne de Ban de Laveline.

Pour continuer dans l'équilibre homme-femme ce sont 5 femmes et 3 hommes qui nous ont rejoints durant cette année 2023 ainsi que Yann CUNY qui fait son retour parmi nous. Nous avons également eu des départs, celui de Patrick BANDESAPT et d'Antonio DA COSTA mais qui ont rejoint l'équipe de soutien de la caserne.

Quelques nouveautés également comme la VLI (Véhicule Léger Infirmier) qui est présent certains week-ends pour permettre à nos deux infirmières de partir en renfort sur certaines interventions.

Nous avons également le VSAV (Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes) qui est à la caserne un week-end par mois. En effet nous travaillons de manière régulière avec Provenchères et Neuvillers afin d'intervenir en réduisant au maximum les délais.



Pour répondre à vos questions.
Prenez contact avec nous !

**Renseignement via Facebook
ou au 06 30 39 21 17**



*Quentin
FLEURENCE*

Infos Communauté d'Agglomération



Depuis le 1er janvier 2024, la **Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi)** est l'unique mode de financement de l'enlèvement et du traitement des déchets pour les 77 communes de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges. Notre commune faisant partie du secteur Fave, Meurthe, Galilée déjà concerné par la redevance incitative les foyers seront facturés selon le barème suivant :

PART FIXE :	
Abonnement (intégrant 12 levées et 40kg)	
Foyer 1 personne	111,63 €
Foyer 2-3 personnes	158,26 €
Foyer 4 personnes et +	215,44 €
Foyer 1 personne en point de regroupement	95,41 €
Foyer 2-3 personnes en point de regroupement	135,04 €
Foyer 4 personnes et + en point de regroupement	183,65 €



PART VARIABLE	
Levée supplémentaire bac 140 L	1,24 €
Levée supplémentaire bac 240 L	2,12 €
Levée supplémentaire bac 660 L	5,82 €
Kilo supplémentaire	0,07 €

L'intégralité des informations est disponible en recopiant le lien : [Redevance Incitative \(REOMi\) - Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges \(ca-saintdie.fr\)](http://ca-saintdie.fr)

PRÉSERVEZ VOTRE BUDGET ET L'ENVIRONNEMENT :

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges va très prochainement offrir la possibilité aux habitants du territoire de s'équiper d'un récupérateur d'eau de pluie et de dispositifs réducteurs de débit pour la cuisine, la salle de bain et les WC, à un tarif très avantageux. Ces équipements, clef en main et faciles à installer, permettront à chacun d'agir tout autant pour son porte-monnaie que pour la préservation de la ressource en eau ou encore pour la biodiversité.



Les détails concernant les modèles et les tarifs seront dévoilés prochainement, et les inscriptions seront ouvertes à partir de mars 2024 (opération limitée à un récupérateur par foyer).

Notre Environnement



Près du terrain de loisirs
rue des Capucins



3 bacs à votre disposition :

- Bac de compostage N°1
- Bac de matière sèche N° 2
- Bac de maturation

J'y dépose les déchets de cuisine et de jardin.

J'ajoute de la matière sèche dans le bac N°1

Le bac de maturation est le lieu de repos du compost.

Ce dernier aura besoin de quelques mois de tranquillité avant de pouvoir être utilisé.

Ce bac est géré par les référents du site.

Achat d'un composteur à tarif préférentiel (habitat individuel et petit collectif)

Obtenez
un **COMPOSTEUR**
à prix **RÉDUIT**

COMPOSTEUR

Bois 400 L : **34 €**

Règlement: en chèque ou
en carte bancaire.

EN
CADEAU :
un bio-seau et un
guide pratique !



PRATIQUE :

- Titres d'adresses sans vitrine oubliée
- Une poubelle plus légère :
- jusqu'à 30% de volume en moins !
- Moins de déchets en déchèterie

ÉCONOMIQUE :

- Un Perforateur inclus
- Un nettoyage réduit

ÉCOLOGIQUE :

- Matière d'origine locale
- Absence de traitement

Composteur bois (douglas) 400 L

(avec un bio-seau de cuisine et un guide du compostage)

Dimensions (en cm) H 70 x 74 x 90

Tarif 34 €

*Vente limitée à un composteur par foyer

Uniquement sur réservation

Contact du service Déchets :

Place de l'Europe 88100 Saint-Dié-des-Vosges

03 29 52 65 59

dechets@ca-saint-die.fr

Horaires pour le règlement et le retrait :

Lundi, mercredi et jeudi

de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Mardi et vendredi de 9 h à 12 h.

Règlement par carte bancaire ou chèque.

Notre Environnement

Contrôle sanitaire des EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Prélevé le : 08 janvier 2024 à 09h42

Commune : WISEMBACH

Localisation exacte : ROBINET EVIER CUISINE MAIRIE 4 PLACE FRANCOIS VAXELAIRE

Mesures terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	8,4 °C				25,00
Température de l'air	20,0 °C				
Couleur (qualitatif)	0 qualit.				
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
pH	8,6 unité pH			6,50	9,00
Chlore total	<0,05 mg(Cl2)/L				
Chlore libre	<0,05 mg(Cl2)/L				
Chlore combiné	<0,05 mg(Cl2)/L				

Résultats d'analyses	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Turbidité néphélométrique NFU	0,3 NFU				2,00
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bactéries aérobies revivifiables à 22° - 68h	9 n/mL				
Bactéries aérobies revivifiables à 36° - 44h	2 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 n/(100mL)		0		
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	96 µS/cm			200,00	1 100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L				0,10

Conclusion sanitaire sur l'ensemble des résultats

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité et non conforme aux références de qualité.

**La non conformité aux références de qualité est due à une eau dure.
L'eau est propre à la consommation.**

Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé Grand Est et
par délégation
La Déléguée territoriale

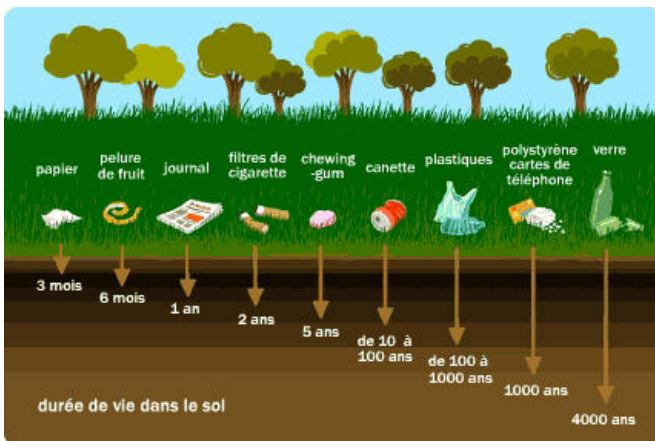
Notre Environnement

En quoi cela consiste ?

J'aime la Nature Propre (JLNP) est une opération participative et citoyenne de nettoyage de la nature portée par la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) et financée par l'Office Français de la biodiversité (OFB). Cette initiative mobilise les citoyens soucieux de leur environnement et qui agissent pour préserver la nature.

Entreprises, écoles, associations, collectivités, communes, citoyens...

Chacun peut agir à son niveau et s'investir de différentes manières. en tant qu'amoureux de la nature.



J'♥ LA NATURE PROPRE

#JLNP

Col de Ste Marie

Faites la chasse aux déchets !

17 mars 2024

Nos partenaires

- Bikers FOUNDATION
- CLUB VOSGIEN
- Conservatoire d'espaces naturels Lorraine
- MAGNUM
- PECHE
- evodia
- sicovad

La municipalité a participé à cette opération.

le : **dimanche 17 mars 2024**



Les agents municipaux se préparent à l'arrivée du printemps et à l'entretien des espaces vert.

Si les chiens sont les bienvenus sur l'espace public, leurs déjections le sont beaucoup moins : elles salissent trottoirs ou espaces verts et participent à la prolifération des microbes. Les ouvriers communaux n'aiment pas plus que les piétons avoir de la crotte sous leurs pieds ou subir les projections de ces déjections en effectuant le débroussaillage.

Nous faisons appel au civisme de chacun pour ramasser les déjections de vos animaux. Un arrêté municipal a été pris, permettant de **verbaliser d'une amende de 35 €** les propriétaires d'animaux qui feraient preuve d'incivilité dans ce domaine.

Services aux habitants

Nouveau service « paiement de proximité »



Pour payer en espèces* :
vos impôts, amendes,
avis de cantine,
de crèche, d'hôpital...
rendez-vous chez
votre buraliste agréé
affichant ce logo

* en espèces dans la limite de 300€
ou par carte bancaire

PROXI CHEZ CHOUPETTE
1161 RUE DE LA MAIRIE
RAVES

LA BOUTIQUE
12 PLACE COLONEL DENIS
BAN de LAVELINE

TRANSPORT PUBLIC à la demande

Un service de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges qui fonctionne depuis plusieurs années avec un succès croissant.

La Communauté d'Agglomération de St Dié prend en charge le différentiel financier par rapport une course TAXI classique



Réservation du TAXI au 0 800 880 676 la veille (ou au moins 2h avant la course)

Tarification : 2 € le trajet - possibilité d'une carte de 10 voyages.

possibilité d'une carte trajets illimités par mois 40,00 € .

Réduction possible sur présentation de votre feuille d'imposition sur les revenus.

Voir à l'agence auprès des hôtesses à la gare de St Dié à côté des guichets SNCF.

Arrivées possibles sur Saint-Dié-des-Vosges

Gare SNCF, Maréchal LECLERC rue THIERS, CATHÉDRALE et HÔPITAL

à partir de Wisembach (arrêt de bus Rue du 8 mai)

du lundi au vendredi : 8h25, 10h10, 14h10, 16h10

le samedi : 8h40, 10h40, 13h40, 16h10

Départs possibles de Saint-Dié-des-Vosges

Gare SNCF, Maréchal LECLERC rue THIERS, CATHÉDRALE et HÔPITAL

à destination de Wisembach (arrêt de bus Rue du 8 mai) :

du lundi au vendredi : 10h30, 12h30, 16h00, 18h00

le samedi : 11h00, 13h30, 17h00, 18h30

** Départ depuis une adresse souhaitée (ex : domicile)*

pour les + de 75 ans et les personnes titulaire d'une carte d'invalidité 80% MDPH

Services Publics Infos



POMPIERS - téléphone : 18

SAMU - téléphone : 15

POLICE - téléphone : 17

APPEL D'URGENCE EUROPEEN

téléphone : 112

DEPANNAGE ENEDIS (EDF)

24 H / 24 H téléphone : 0 810 333 088

MÉDECINS GÉNÉRALISTES



Maison médicale Ban de Laveline

03 29 51 78 23

Maison médicale
Provençères et Colroy

03 29 51 24 68

CABINETS INFIRMIERS

• Cabinet Infirmier du Giron 11, le Giron
(direction Gemaingoutte): 06 74 78 27 98

Soins à domicile ou
sur rendez-vous au cabinet.

• Maison médicale Ban de Laveline:

06 72 43 66 36



Soins à domicile, permanence
au cabinet : du lundi au vendredi de
7h30 à 8h30 et de 12h à 12h30,
le samedi de 8h30 à 9h.

Psychologue Maison médicale
Provençères et Colroy
06 33 30 87 03



MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES

• Maison médicale de Provençères et Colroy
et de Ban de Laveline 03 29 56 06 53

• Cabinet de Neuvillers sur Fave

03 29 42 98 95



PHARMACIE

Ban de Laveline

03 29 51 78 08

Service d'aide à la personne



ADMR Ban de Laveline

03 29 57 39 78

ADAVIE Saint Dié

03 29 35 23 06



**l'Assurance
Maladie**

Sébastien BONTEMPS

06 32 46 15 94



2 petite rue de Coinchimont Ban de Laveline 03 29 56 17 41

Loïse Maillard

loise.maillard@ca-saintdie.fr

**SECOURS
CATHOLIQUE**



(Equipe Fave-Galilée) -

06 83 72 58 03

croix-rouge française

Vestiaire à

Provençères et Colroy

Le mercredi de 13h30 à 15h30

au local de la Croix rouge.



